



## Sans papier enceinte d'un homme marié français par sa femme

Par **biore**, le **26/01/2015** à **07:33**

Bar

Je suis sans papier je suis venue en France avec un homme marié qui possède la nationalité française parce que sa femme est française. Il veut divorcer mais elle ne veut pas.

Je suis actuellement enceinte de 8 mois et j'aimerais savoir si mon enfant aura la nationalité française et si moi je pourrais obtenir par le faite d'accoucher en France, les papier de séjour.

Est ce que le père de l'enfant pourra le reconnaître aisément en sachant que la femme légitime viens souvent en France et qu'elle ne veut pas divorcer.

Qu'est ce que je peux faire

Par **aguesseau**, le **26/01/2015** à **09:49**

bjr,

si cet homme a la nationalité français et et reconnait votre enfant, cet enfant sera français.

" Si vous êtes père ou mère d'un enfant français mineur résidant en France, vous pouvez recevoir une carte vie privée et familiale .

Vous n'avez pas à présenter de visa.

Vous devez contribuer à l'entretien et à l'éducation de votre enfant depuis sa naissance ou depuis au moins 2 ans."

source: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2209.xhtml>

cdt